



NOTIFICATION

Atelier régional de renforcement des capacités de l'Initiative pour un océan durable pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique du Nord 10–13 février 2025 - Dakar (Sénégal)

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir d'inviter les Parties côtières et insulaires, les peuples autochtones et les communautés locales, ainsi que les organisations et initiatives mondiales et régionales concernées de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique du Nord à participer à l'atelier régional de renforcement des capacités de l'Initiative pour un océan durable (SOI) pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique du Nord, qui se tiendra du 10 au 13 février 2025 à Dakar (Sénégal).

Cet atelier est organisé par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, en collaboration avec des organisations et initiatives régionales et internationales pertinentes, et est accueilli par le gouvernement de la République du Sénégal, avec le soutien financier des gouvernements de la France (Office français de la biodiversité) et de la République de Corée (ministère des Océans et de la Pêche).

L'Initiative pour un océan durable est une plateforme mondiale qui vise à établir des partenariats et à renforcer les capacités pour atteindre les cibles et objectifs mondiaux en matière de biodiversité marine et côtière, et sa mise en œuvre est coordonnée par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique en collaboration avec divers partenaires. L'Initiative pour un océan durable a été créée en marge de la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention pour répondre à la nécessité de renforcer les capacités des pays en développement Parties relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité marine et côtière. Sa mise en œuvre est davantage renforcée dans le contexte du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal, adopté par la Conférence des Parties à la Convention lors de sa quinzième réunion, en décembre 2022.

L'atelier se concentrera sur les besoins en matière de capacités des pays en développement de la région, dans le contexte des objectifs et cibles du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal. Il sera spécifiquement axé sur les opportunités visant à améliorer la couverture, l'efficacité et la représentativité de la conservation par zone, au moyen d'aires marines protégées et d'autres mesures efficaces de conservation par zone.

Les Parties, les peuples autochtones et les communautés locales, et les organisations concernées de la région sont invités à désigner un expert pour participer à cet atelier. Les candidatures doivent inclure : (i) une lettre officielle adressée à la Secrétaire exécutive, signée par le représentant national ou le responsable de l'organisation, indiquant le nom et les coordonnées complètes de la personne désignée; et

À l'attention des représentants nationaux de la CDB, des représentants nationaux pour la biodiversité marine et côtière, et des représentants nationaux de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (OSASTT) des pays suivants : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Cameroun, Cabo Verde, Congo, Côte d'Ivoire, Égypte, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Libéria, Libye, Mauritanie, Maroc, Namibie, Nigéria, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Togo, Tunisie, et des peuples autochtones et communautés locales, ainsi que des organisations et initiatives mondiales et régionales concernées.



(ii) le curriculum vitae de la personne désignée, précisant clairement ses domaines d'expertise et d'expérience. Les participants à l'atelier seront sélectionnés parmi ces nominations. Les experts désignés devraient œuvrer dans le domaine des outils de conservation par zone, comme les aires marines protégées, et celui de la mise en œuvre du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal, au niveau régional, national ou local.

Les nominations doivent être reçues dès que possible, mais au plus tard le **1^{er} décembre 2024**, par courrier électronique à l'adresse suivante : secretariat@cbd.int.

Le Secrétariat financera la participation d'un expert sélectionné par chaque Partie. Les frais de voyage aérien des participants admissibles au financement seront couverts et ils recevront une indemnité journalière de subsistance pour frais accessoires, conformément aux règles de l'ONU. Les documents de l'atelier seront transmis aux participants sélectionnés et publiés en temps voulu sur le site Web de la Convention sur la diversité biologique. L'atelier se déroulera principalement en français, avec interprétation vers l'anglais.

Votre coopération et votre soutien continu des travaux de la Convention sont grandement appréciés.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma très haute considération.

(Signé) Astrid Schomaker
Secrétaire exécutive